

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023**

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 13 novembre à 19 h 15 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général et greffier, madame France Dumont, directrice générale adjointe.

- A. Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- B. Adoption de l'ordre du jour.**
- C. Période de questions.**
- D. Travaux de contrôle du nerprun bourdaine;**
- E. Acceptation de l'offre de vente du lot 4 488 104;**
- F. Période de questions.**
- G. Levée ou ajournement.**

- A. Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le greffier adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2023-11-9241

Proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Période de questions.

Aucune question

D. Travaux de contrôle du nerprun bourdaine;

Résolution 2023-11-9242

CONSIDÉRANT que la Fondation de la faune du Québec a un programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes pour les milieux naturels du Québec;

CONSIDÉRANT que les Services Forestiers WAS a constaté du nerprun bourdaine sur le territoire de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que le nerprun bourdaine est une plante exotique envahissante et que la Fondation de la faune du Québec octroi des subventions pour une étude d'avant-projet sur le contrôle du nerprun bourdaine;

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault, et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton accepte la soumission des Services Forestiers WAS pour une étude avant-projet pour le chemin MacDonald et l'Étang Cloutier pour le contrôle du nerprun bourdaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E. Acceptation de l'offre de vente du lot 4 488 104;

Résolution 2023-11-9243

CONSIDÉRANT qu'une offre de vente a été faite le 4 octobre 2023 par les propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'une contre-offre a été faite le 16 octobre dernier par le conseil de ville;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont acceptés la contre-offre;

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton achète le lot 4 488 104 de 35 000 \$, aux conditions entendues entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Période de questions.

Aucune question

G. Levée ou ajournement.

Résolution 2023-11-9244

Sur la proposition de le conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu que la séance ordinaire soit levée 19 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Greffier